## L'ajournement

Il faudra dire plusieurs choses. Tout d'abord, que nous imposerons des normes aussi sévères que les États-Unis pour les gaz d'échappement des automobiles; deuxièmement, que le Canada débloquera des crédits pour favoriser la mise en œuvre de l'accord que le ministre a conclu avec les provinces; troisièmement, qu'une relation adulte suppose qu'on fasse preuve de maturité des deux côtés, et que les Américains, quand il s'agit de quelque chose comme le projet de dérivation Garrison, devraient reconnaître que le Manitoba n'avait pas le choix et qu'il aurait été irresponsable de sa part de ne pas faire le maximum pour que ce projet ne soit pas réalisé dans sa forme originelle. Voilà le genre de maturité que je souhaiterais voir de l'autre côté de la frontière. Nous pourrons peut-être un autre jour parler de ce qui constituerait une position adulte du Canada en ce qui a trait aux relations canado-américaines.

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon honorable collègue pour les mots très positifs qu'il a eus à l'égard de ma présence à la Chambre. Cependant, je dois souligner que je ne partage pas son pessimisme vis-à-vis de nos relations avec les États-Unis. Bien au contraire, j'ai beaucoup d'espoir que les problèmes que nous avons en commun pourront être résolus dans la bonne entente.

Tel que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) le disait durant sa campagne électorale, nous avons fait des pluies acides notre dossier prioritaire et, dès janvier dernier, nous

avons convoqué une conférence fédérale-provinciale pour essayer d'en arriver à un accord sur les réductions de S02. Cette conférence a eu lieu le 5 février dernier et elle nous a permis de poursuivre le cheminement qui avait été amorcé par l'ancien gouvernement et de nous donner des objectifs très précis de réduction des acides qui feront qu'à la date fixée de 1994 nous aurons limité les émanations d'acide dans les provinces de l'Est du Canada à 2,300,000 tonnes.

Ces allocations par province ont été l'objet d'un effort de chacune des provinces et démontrent bien la collaboration qui doit exister dans un dossier comme celui-là entre les provinces et le gouvernement fédéral, et l'accord que nous avons réussi à négocier en commun a été qualifié d'historique par certains de mes collègues provinciaux.

Il est bien évident que, dans un champ d'activité qui est soumis à des pressions économiques constantes, le gouvernement fédéral et les provinces s'engagent à partager les coûts avec l'industrie responsable. Et je crois que cette collaboration se développera dans les mois qui viennent et que nous pourrons annoncer des mesures qui plairont à tous les Canadiens.

[Traduction]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)